

L'estimation des réserves houillères du Canada faite par feu D. B. Dowling, à l'occasion du 12e congrès géologique international tenu à Toronto en 1913, et publiée dans le relevé géologique du Canada, mémoire 59, en 1915, doit être considérée uniquement comme une approximation rudimentaire de la houille présente dans le sol en tant que phénomène géologique—non comme une estimation de la houille pouvant être considérée comme valeur économique. Il a été également déclaré qu'une estimation des réserves houillères exploitables du Canada était en préparation pour la Commission royale sur la houille. Cette estimation provisoire paraît au tableau 22 et elle est représentée dans une série de diagrammes au bas de la carte qui accompagne le tableau.

Il sera observé que les réserves estimatives de houille sont disposées en cinq différents groupes, par opposition aux dix groupes indiqués dans la légende de la carte. La raison est que plus d'une catégorie de houilles se présente dans certains dépôts et la quantité de houille contenue dans certaines de ces catégories est si petite ou imprécise, faute d'analyse chimique, qu'il est difficile ou impossible de séparer les diverses catégories. Par exemple, les gîtes connus de houilles de la catégorie anthracite au Canada sont relativement faibles et les réserves de ce genre ont été incluses avec les houilles bitumineuses à basse volatilité dans le groupe I du tableau et dans les diagrammes graphiques. D'autre part, le groupe II de l'estimation comprend à peu près exclusivement la houille bitumineuse à volatilité moyenne, tandis que le groupe III du tableau comprend les trois qualités de houille bitumineuse à haute volatilité, A, B et C. Le groupe IV comprend les trois qualités de houille sous-bitumineuse A, B et C, et le groupe V, les deux groupes de houilles lignifères—lignite et houille brune.

Les réserves de chacun de ces groupes sont évaluées sous les rubriques "Réserves probables" et "Réserves (supplémentaires) possibles". Les réserves probables sont celles qui sont calculées d'après des données de géologie, de sondage et d'exploitation considérables, alors que le calcul des réserves (supplémentaires) possibles repose sur des données géologiques beaucoup moins étendues. Les réserves probables sont indiquées dans les cinq diagrammes par un dessin strié et les réserves possibles, par une couleur unie.

En faisant l'estimation des réserves houillères exploitables du Canada, il a été constaté qu'aucun critère commun de l'épaisseur minimum et de la profondeur maximum de forage ne pouvait être utilisé parce que ces degrés diffèrent sensiblement d'une province à l'autre. Les limites adoptées concernant ces facteurs sont celles qui ont été jugées pratiques dans les divers districts houillers dans les conditions actuelles d'exploitation.

Ainsi, en Nouvelle-Ecosse, où l'extraction de la houille se fait actuellement à une profondeur de près de 4,000 pieds, et dans les couches sous-marines du district houiller de Sydney, où il est jugé que l'extraction, à cette profondeur, peut être poussée vers la mer sur une distance d'au moins cinq milles de l'affleurement, ces limites ont été fixées en vue d'une exploitation économique. L'épaisseur minimum d'une couche de houille pouvant être exploitée à profit à ces limites de profondeur et de distance est de 3 pieds. Dans la zone carbonifère Joggins du district houiller de Cumberland (N.-E.), cependant, les couches de 2½ pieds d'épaisseur sont exploitées avec profit et, dans ce cas, une quantité relativement faible a été incluse.

Au Nouveau-Brunswick, la couche de houille exploitée est en moyenne de 18 pouces d'épaisseur et se trouve partout à 500 pieds de la surface et ces chiffres sont utilisés comme limites d'exploitation économique.